

4AB
Société à responsabilité limitée de 935 000 euros
Siège social : 16 Chemin de Saint Gaudérique Résidence Epsilon 66330 CABESTANY
RCS PERPIGNAN 901 527 184

**EXTRAITS DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le trente juin,
A 12 heures,

Les associés de la société 4AB, société à responsabilité limitée au capital de 935 000 euros, divisé en 9 350 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, **16 Chemin de Saint Gaudérique Résidence Epsilon, 66330 CABESTANY** sur convocation faite par lettre recommandée adressée à chaque associé.

Chaque associé a été convoqué par lettre recommandée.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Monsieur Benoît CABELLO, titulaire de 2 337 parts sociales en pleine propriété,
- Madame Géraldine CABELLO, épouse DE SOUSA, titulaire de 2 339 parts sociales en pleine propriété
- Monsieur Stéphane DE SOUSA, titulaire de 2 337 parts sociales en pleine propriété,
- Société TRES NINS, représentée par son gérant Monsieur Pierre ZANUY, titulaire de 2 337 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Benoît CABELLO, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire en application de l'alinéa 1 de l'article L. 823-2-2 du Code de commerce,
- Pouvoirs.

.../...

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que la Société dépassait à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2022 deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes, décide de nommer la société AUDIT 360,

3x

domiciliée 2 allée Charles Robert Darwin, 34170 CASTELNAU LE LEZ, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Gérant

Benoît CABELLO

